

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le 17 mars à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian POUGET, maire.

Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Conseiller absent excusé : VANAUDENHOVE Benjamin.

Délibération n° 2015/008

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conques-Marcillac du 24 février 2015 portant approbation de la modification de ses statuts. Des modifications et des ajouts ont été apportés.

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Le conseil municipal, après lecture du projet des statuts de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Délibération n° 2015/009

Approbation de la convention pour la voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette convention a pour objet de confier à la commune de Pruines le soin de réaliser, en régie, des travaux de débroussaillage des haies, de fauchage des accotements et la mise en œuvre des emplois partiels sur la voirie d'intérêt communautaire située sur la commune pour le compte de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Elle est applicable au 1^{er} janvier 2015 et renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve ladite convention annexée à la présente,
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relative à ce dossier.

Délibération n° 2015/010

Adoption du compte administratif – exercice 2014

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Benvinda Lenoir, maire adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Christian Pouget, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| FONCTIONNEMENT | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | | 40 354.59 |
| Opérations de l'exercice | 201 788.92 | 228 943.33 |
| Total | 201 788.92 | 269 297.92 |
| Résultats de l'exercice | | 27 154.41 |
| Résultats de clôture | | 67 509.00 |

| INVESTISSEMENT | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 12 722.31 | |
| Opérations de l'exercice | 48 842.22 | 30 299.23 |
| Total | 61 564.53 | 30 299.23 |
| Résultats de l'exercice | 18 542.99 | |
| Résultats de clôture | 31 265.30 | |

| ENSEMBLE | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | | 27 632.28 |
| Opérations de l'exercice | 250 631.14 | 259 242.56 |
| Total | 250 631.14 | 286 874.84 |
| Résultats de l'exercice | | 8 611.42 |
| Résultats de clôture | | 36 243.70 |

Après avoir délibéré, 9 voix pour et 1 abstention du maire, le conseil municipal,

- Adopte le compte administratif 2014.

Délibération n° 2015/011

Affectation du résultat 2014

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif 2014,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 67 509.00 € qui se décompose ainsi qu'il suit :
 - reporté 40 354.59 €
 - Résultat de l'exercice 27 154.41 €
- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

| | |
|--|--------------------|
| Restes à réaliser dépenses | 5 055.79 € |
| Besoin de financement sur Restes à Réaliser | 5 055.79 € |
| Résultat de clôture investissement (déficit) | 31 265.30 € |
| Besoin de financement | 36 321.09 € |

- Décide d'affecter le résultat, au Budget Primitif 2015, comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé | 36 321.09 € |
| Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté | 31 187.91 € |

Délibération n° 2015/012

Approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Blanc Monique, receveur, accompagné des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2°) statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budget annexe,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part** (suivant extrait ci-annexé).

Délibération n° 2015/013

Approbation du compte administratif 2014 du CCAS

Le conseil municipal, sous la présidence de madame Benvinda Lenoir, maire adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget CCAS dressé par monsieur Christian Pouget, maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|------------------------------|----------|
| - Dépenses | 0 € |
| - Recettes | 0 € |
| - Excédent de fonctionnement | 413,18 € |

Excédent de clôture **413,18 €**

Le conseil municipal, hors la présence du maire, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2014 du CCAS.

Délibération n° 2015/014

Approbation du compte de gestion 2014 du CCAS

Monsieur le maire présente le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget CCAS établi par madame Blanc Monique, receveur municipal.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2014 du budget CCAS.

Après avoir entendu la lecture, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité des membres présents le compte de gestion CCAS du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n° 2015/015

Fixation des taux des taxes locales pour l'année 2015

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières indiquant les bases d'imposition pour l'année 2015 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune au titre des différentes taxes pour l'année 2015 s'élève à **6 546,00 €**.

Considérant que le produit global attendu pour 2015, des taxes directes locales nécessaire à l'équilibre du budget s'établit ainsi qu'il suit :

| | |
|------------------------------|-------------|
| - Allocations compensatrices | 6 546,00 € |
| - Produit des taxes locales | 58 506,00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité des membres présents d'augmenter pour l'année 2015 les taux des taxes locales votés en 2014 en appliquant à ces derniers un coefficient de variation proportionnelle de **1,008616** ce qui donne le produit ci-après,
- Fixe à **58 518,00 €** le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2015.

| Nature des taxes | Taux 2014 | Bases d'impositions notifiées | Taux votés | Produits correspondants |
|-------------------------|------------------|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Habitation | 8,88 | 218 400 | 8,96 | 19 569 |
| Foncières (bâti) | 13,72 | 155 000 | 13,84 | 21 452 |
| Foncière (non bâti) | 79,57 | 21 800 | 80,26 | 17 497 |
| | | | Total | <u>58 518</u> |
